

L'EXPLICATION DE TEXTE

La première épreuve d'admissibilité consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, à répondre à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte. Elle dure 1 h 30 et est affectée du coefficient 3, comme la seconde épreuve d'admissibilité.

Tout sujet comprend donc obligatoirement **deux éléments** – un texte et des questions – souvent précédés de consignes relatives à la rédaction de la copie.

Le **texte** consiste le plus souvent dans un article ou un extrait d'article de presse ou de revue, qui est consacré à un thème d'actualité et à un débat de société : la construction de l'Europe, la délinquance des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques publiques culturelles, les nouvelles technologies, l'éducation, les médias, le chômage...

Plus rarement, les textes sont de nature littéraire (par exemple, un extrait des *Plaisirs et des Jours* de Marcel Proust ou de *Petite Géographie intime* de Philippe Delerm). Mais rassurez-vous : on ne vous demande pas d'avoir des connaissances en littérature ou en histoire de la littérature, mais d'être capable de comprendre la psychologie des personnages ou le sens de l'intrigue.

Les textes proposés correspondent en principe au niveau d'une classe de troisième de collège. Il peut cependant arriver que la difficulté soit du niveau d'une classe de première.

6 à 8 **questions** sont posées. Il faut regretter que leur barème ne soit pas systématiquement indiqué, afin que les candidats puissent mieux doser leurs efforts.

On peut distinguer **deux grands types** de questions.

Les unes sont des questions de **pure compréhension du texte** : définir un mot, lui donner un synonyme ou un antonyme ; expliquer une expression, un titre, une phrase ou un passage ; dégager l'idée principale, les thèses essentielles, la problématique du texte ; retrouver un sentiment, le ton ou un procédé rhétorique employé par l'auteur ; donner un titre au texte...

Pour que les candidats les repèrent sans difficulté, souvent les mots, expressions et phrases à définir figurent en caractères gras ou italiques dans le texte ou leur place est précisée par un numéro de ligne.

D'autres questions conduisent au contraire le candidat à mobiliser **des connaissances et des réflexions personnelles** : « Expliquez pourquoi l'auteur parle de *civilisations diverses*. Pouvez-vous citer quelques exemples d'influences diverses dans la culture française ? » (ministère de l'éducation nationale, Paris, 2001) ; « Pourquoi Victor Hugo est-il qualifié de visionnaire dans le titre ? Pour répondre à cette question, vous réfléchirez à tout ce qu'il dit sur l'Europe en relation avec ce que nous en disons actuellement. » (ministère de l'éducation nationale, Rennes, 2002)...

Enfin, il peut être demandé au candidat un développement personnel s'apparentant à une mini-rédaction, dont la longueur maximale est souvent précisée : « Quelles sont, selon vous, les principales causes des migrations humaines ? Développez en une vingtaine de lignes au maximum » (cours d'appel de Paris et de Versailles, 2001).

Pour enrichir votre vocabulaire, préparer l'explication de texte et perfectionner vos qualités de rédaction, vous pouvez utiliser deux ouvrages de Philippe-Jean Quillien :

- Tout savoir sur le français, *Ellipses, Devenir fonctionnaire (bloc-notes), 2010, 192 pages.*
- Le français en 500 exercices, *Ellipses, Devenir fonctionnaire (bloc-notes), 2010, 186 pages.*

I. SUJETS DE CONCOURS

Ministère des affaires étrangères, 2010

~ Un stade n'est pas un champ de bataille

Le sport existe depuis l'Antiquité. Quoi qu'en disent certains, il a disparu, comme d'autres institutions antiques, au cours du Moyen Âge. Il fut remplacé soit par des activités guerrières réelles, soit par des pratiques ludiques sous forme de tournois ou de jeux paysans, qui étaient les uns et les autres condamnés par l'Église, car l'éclipse du sport au Moyen Âge est due à l'hostilité du clergé envers certaines pratiques du corps.

Comme je l'ai montré, l'Église a joué double jeu à l'égard du corps. D'un côté, elle le condamne comme quelque chose de diabolique – il est, selon le pape Grégoire le Grand, « l'abominable vêtement de l'âme » – ; de l'autre, elle l'exalte et le glorifie, notamment à travers la résurrection des corps. À l'intérieur de cette tension qu'illustre bien le tableau de Pieter Bruegel *Le Combat de Carnaval et de Carême* (1559), le sport est du mauvais côté, et il n'y a ni cirque ni stade au Moyen Âge.

Le sport renaît à partir de la fin du XVIII^e siècle, et se reconstitue à partir du XIX^e dans des formes qui rappellent le sport antique, le plus spectaculaire étant la rénovation des Jeux olympiques en 1896. Mais il réapparaît aussi dans des formes qu'avait ignorées l'Antiquité. Si certains sports ont conservé le caractère individuel qui l'emportait dans l'Antiquité, se sont créés des jeux collectifs dont la naissance est contemporaine de la diffusion de la démocratie en Occident.

Dans sa période moderne et contemporaine, le sport est devenu un phénomène planétaire. Si dans l'Antiquité le sport avait un aspect public et spectaculaire, celui-ci est devenu prédominant et essentiel.

Un incident comme celui qui a eu lieu lors du match France-Irlande est donc devenu un phénomène presque global qui met en cause des individus, mais aussi les institutions et les valeurs qui soutiennent nos sociétés. Dans un domaine qui a pris une telle importance sur le plan sportif, mais aussi social et politique, cet incident va très au-delà du simple fait divers. Il me paraît qu'il doit être l'occasion d'importantes réformes.

Le premier problème à résoudre est celui de la qualité de l'arbitrage. L'arbitre est devenu central dans l'art du football. Il est souvent mis en cause. On ne peut pas reprocher à l'arbitre du match France-Irlande de n'avoir pas vu la main de Thierry Henry. Mais il se devait d'interroger son juge de touche et de poser la question au capitaine des Bleus. Il n'a fait ni l'un ni l'autre. Il faut donc exiger plus de rigueur dans la formation des arbitres, et étoffer leurs capacités de jugement soit par le recours à un arbitre situé derrière les « cages », soit par la vidéo, soit par d'autres moyens que trouveront les spécialistes. Mais on ne peut s'en tenir au statu quo.

Les réactions en France et dans le monde entier s'expliquent parce que le résultat allait contre le cours du jeu. La France n'a pas bien joué, et sa victoire est apparue comme scandaleuse. Il conviendrait de renforcer le critère de sélection du sélectionneur des équipes nationales, de façon à ce que la conséquence d'un tel incident ne puisse être aggravée par la médiocrité du jeu de l'équipe qui en est bénéficiaire. Je crois également que cet incident doit être l'occasion de tenter d'arrêter la dérive dans les relations qu'entretiennent les publics mondiaux avec le sport, et singulièrement avec le football. La répression policière de petits groupes de trublions est évidente, mais il est impératif que les instances qui pèsent sur le public – écoles, familles, gouvernements et tout particulièrement les médias – insistent sur le fait que le sport n'est pas la guerre, et qu'un match n'est pas une bataille. Il s'agit d'un divertissement qui ne doit pas être pollué par l'injustice ou une erreur évitable.

On proclame que le sport peut lier les peuples. Je le crois. Mais je constate que, à quelques modestes déclarations près, il ne fait pas l'objet de la formation nécessaire. Le sport est devenu une institution. Il doit obéir à des valeurs de justice et d'émulation pacifique. On assiste souvent au contraire. Il est temps que chacun de nous réagisse contre cette déplorable évolution qui transforme un sport né avec la démocratie et qui est capable d'alimenter un patriotisme pacifique, en un déchaînement de nationalisme déshonorant et de comportements navrants.

Jacques Le Goff, entretien avec Nicolas Truong, *Le Monde*

Questions

1. *Retranscrire et ordonner les idées principales de ce texte. (5 points)*
2. *Quelles propositions l'auteur du texte fait-il pour pallier les erreurs d'arbitrage au football ? (2 points)*
3. *Quelle proposition fait l'auteur du texte pour améliorer le jeu au football ? (2 points)*

4. *Le tableau de Bruegel auquel il est fait allusion dans le texte a-t-il été peint au Moyen Âge ? (1 point)*
5. *Comment l'auteur considère-t-il la place du football dans la société contemporaine ? (4 points)*
6. *Définir émulation pacifique. (2 points)*
7. *L'auteur oppose-t-il patriotisme et nationalisme ? Expliquer. (4 points)*

Ministère de l'éducation nationale (groupement Est), 2010

L'usage de tout dictionnaire est interdit.

~ Les pollutions atmosphériques urbaines de proximité à l'heure du développement durable

Les pollutions atmosphériques de proximité liées au tissu urbain dense sont l'objet de nuisances ressenties et dénoncées par les citoyens. Historiquement, l'histoire des odeurs délétères en ville est associée aux activités industrielles. Or les politiques municipales, très attentives au moment de l'hygiénisme à l'encadrement des pollutions industrielles, se sont détournées de la question de la pollution atmosphérique urbaine confiée, pour être mesurée et surveillée, à des réseaux de surveillance. La mesure de ces pollutions invisibles et nocives est restée largement cantonnée dans la sphère technique jusqu'à ces dernières années où, progressivement, la pollution atmosphérique est devenue un objet politique. Malgré la récurrence dans le temps du phénomène de pollution urbaine de proximité, et l'importance croissante des plaintes des habitants que cela génère, les réponses institutionnelles n'ont pas encore été complètement formalisées jusqu'à présent pour définir un mode de traitement et des réponses à apporter. Un suivi des plaintes, réalisé à Paris et dans la région Nord-Pas-de-Calais, sur le territoire de l'Artois, le montre bien. La prise en compte et le traitement des nuisances dues aux pollutions urbaines de proximité sont encore difficiles et nécessitent du temps pour être reconnues, comme le montre l'exemple de la commune de Drocourt. En outre, ces nuisances sont encore difficilement évaluable et quantifiable et les réponses qui s'esquissent répondent peu au principe de développement durable et s'appuient davantage sur une logique de remédiation, bien plus que de précaution. La question des nuisances environnementales et les plaintes qu'elles génèrent ont un caractère ambigu : entre santé et qualité de vie, entre industrie et urbanité, entre nuisance et toxicité, entre gêne et pollution de

proximité. Leur ambiguïté permet d'interroger la gestion municipale des nuisances et de la pollution atmosphérique dans le cadre d'une gestion de proximité, au plus près des citoyens, selon les impératifs du développement durable.

Séverine Frère, Isabelle Roussel et Aymeric Blanchet,
article paru dans *revue-org*, juin 2005

Questions

1. *Donnez une définition des mots délétère et récurrence.*
2. *Que signifie la notion de développement durable ?*
3. *Qu'est-ce qu'un principe de précaution ? Citez des exemples de mise en œuvre de ce principe.*
4. *Pourquoi la pollution atmosphérique devient un objet politique ?*
5. *Dans cette partie de phrase : « [...] les réponses institutionnelles n'ont pas encore été complètement formalisées [...] », expliquez ce que les auteurs entendent par réponses institutionnelles d'une part ; d'autre part quelles formes prennent ces réponses.*
6. *Que veulent dire les auteurs dans cette phrase : « [...] les réponses qui s'esquissent répondent peu au principe de développement durable et s'appuient davantage sur une logique de remédiation, bien plus que de précaution. » ? Vous pouvez apporter des exemples à l'appui de votre explication.*
7. *Quel est l'impact du développement durable sur la gestion municipale ? Dans quel domaine ce principe s'applique-t-il ? Donnez des exemples.*

Ministère des affaires étrangères, 2009

Enseignement : *Malgré les progrès, l'objectif de l'école primaire pour tous en 2015 semble difficile à atteindre.*

~ Selon l'Unesco, il manque 18 millions d'instituteurs

Le monde manque d'« instits » : 18 millions d'enseignants supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015, un des huit Objectifs du millénaire fixés par les Nations unies. L'Unesco et l'Internationale de

l'éducation – qui regroupe les organisations syndicales de la profession – **sonnent le tocsin** à l'occasion de la Journée mondiale des professeurs, célébrée dimanche 5 octobre.

Ce chiffre qui donne le vertige résulte d'un croisement entre quelques paramètres : le nombre d'enfants privés d'école d'abord, soit environ 10 % des 6 à 12 ans en âge d'être scolarisés ; les prévisions démographiques ensuite ; les départs en retraite des enseignants aussi ; un **ratio** de 40 élèves pour un enseignant, enfin, taux d'encadrement retenu par l'Unesco.

Cette projection pessimiste ne doit cependant pas masquer le gigantesque pas en avant accompli ces dernières années. En moins de dix ans, on est passé de 103 à 75 millions d'enfants non scolarisés, « une dynamique qui n'a pas de précédent historique », assure Nicolas Burnett, sous-directeur général pour l'éducation de l'Unesco. Mais une dynamique qui semble aujourd'hui enrayée sinon menacée par d'autres facteurs, plus profonds et plus graves que la pénurie d'instituteurs.

Le premier de ces facteurs tient à la politique de recrutement des enseignants. Si les taux de scolarisation se sont améliorés dans de nombreux pays, c'est grâce à l'embauche massive de contractuels, voire d'enseignants payés par des communautés villageoises. En Afrique francophone par exemple, les enseignants contractuels sont majoritaires. Nul doute qu'en Afrique subsaharienne, où un enfant sur deux ne termine pas l'école primaire, « la logique comptable », comme le souligne Jean-Marc Charles, conseiller Unesco à Dakar, a toutes les chances de l'emporter sur toute autre considération.

Cet expert évalue, au terme d'une enquête à paraître réalisée dans 42 pays africains, qu'il faudrait recruter 2,3 millions d'enseignants pour atteindre en 2010, en 2015, voire en 2020 selon les pays, la scolarisation primaire universelle.

Cet horizon paraît inatteignable sans le recours à des non-fonctionnaires. Or les critiques redoublées sur la mauvaise qualité de l'éducation – un phénomène qui n'est pas propre à l'Afrique – ou sur les risques de privatisation du système éducatif un peu partout dans le monde montrent que le consensus qui a entouré pendant plusieurs années cette politique de recrutement est en train de s'effriter. Au risque de **s'attirer les foudres** syndicales, M. Charles assure pourtant qu'aucune étude n'apporte de preuves sur la moindre qualité d'un enseignement dispensé par des enseignants peu **aguerris** et contractuels comparé à celui délivré par des professeurs sous statut.

Il n'empêche : si les enseignants demeurent peu formés et mal payés, « l'école restera un système de tri », regrette Martin Péricard, de l'**ONG** Aide et action, qui relève des dérives au Vietnam, au Laos, au Cambodge ou en Chine, consistant à faire payer les parents pour l'école publique de leurs enfants. Sans compter que, dans plusieurs pays d'Asie du Sud, la privatisation gagne avec la création d'écoles privées de très piètre qualité, comme le fait observer Sheldon Schaeffer, directeur du bureau Asie-Pacifique de l'Unesco. Sans compter non plus qu'il sera difficile de susciter des vocations sans amélioration du statut et du salaire.

Le spectre de la crise financière représente une autre menace, plus immédiate encore. L'Unesco, qui entend bien profiter de cette Journée mondiale pour frapper les portefeuilles au moins autant que les esprits et les cœurs, constate que la générosité des pays développés s'est déjà amoindrie. « Les engagements [pour l'éducation de base] sont passés de 5,2 milliards de dollars en 2004 à 3,7 en 2005. On observe une petite augmentation en 2006, mais sans retrouver le niveau de 2004 », explique encore M. Burnett.

Brigitte Perucca, *Le Monde*, 5- 6 octobre 2008

~ Chiffres

Enfants non scolarisés. L'Afrique, où l'on en dénombre 35,1 millions, fait la course en tête devant l'Asie du Sud (18,2 millions), l'Asie de l'Est (9,5 millions), les pays arabes (5,7 millions) et l'Amérique latine (2 millions).

Taux de scolarisation. Les progrès enregistrés en moins d'une décennie sont impressionnants. En Afrique subsaharienne, le taux est passé de 56 % à 70 %, de 75 % à 86 % en Asie du Sud et de 78 % à 84 % dans les pays arabes.

Rapport mondial 2006 de suivi sur l'éducation pour tous

Questions

Les candidats devront s'attacher à répondre aux questions suivantes en utilisant leurs propres mots et non en recopiant les parties du texte.

1. *Définissez les mots et expressions suivants, en caractères gras dans le texte. (5 points)*
 - sonner le tocsin
 - ratio
 - s'attirer les foudres
 - aguerris
 - ONG
2. *Que savez-vous de l'Unesco ? (5 points)*
3. *Présentez, en quelques phrases, les grandes idées du texte (10 lignes maximum). (4 points)*
4. *Citez quelques pays d'Afrique subsaharienne. (2 points)*
5. *Comment les pays font-ils face à la pénurie d'instituteurs ? (4 points)*

~ Une autorité étatique en retrait

Depuis quelques dizaines d'années, l'État semble frappé d'impotence dans le traitement de la criminalité. On constate en effet que les chiffres cumulés de la délinquance, c'est-à-dire le nombre de procédures accomplies par les services de police et de gendarmerie sur les délits et les crimes réalisés, le plus souvent à la suite de plaintes déposées par le public, se sont multipliés par sept en trente ans avant de se stabiliser à un niveau élevé. Cette inflation s'explique à la fois par une augmentation de la délinquance acquisitive (en raison des tentations et des opportunités qu'offre une société de grande liberté et de consommation) et par un accroissement de la demande des plaignants sous l'effet de la civilisation des mœurs : le sentiment de vulnérabilité s'accroît, les citoyens règlent de moins en moins leurs comptes eux-mêmes et le niveau de gravité à partir duquel on demande l'intervention de la justice baisse.

Or, malgré cette massification de la délinquance et de la demande du public, les moyens de la justice ne changent pratiquement pas de sorte que le décalage s'accroît d'année en année entre la délinquance déclarée et le traitement qu'elle reçoit : 80 % des procédures sont classées sans suite par les parquets qui décident de l'opportunité des poursuites. Si le classement s'explique souvent par la non identification des auteurs, de nombreuses affaires dont l'auteur est identifié sont également classées parce que le parquet estime que les preuves sont insuffisantes ou l'affaire trop minime.

Cette politique pénale *a minima*, née de l'embouteillage des tribunaux, a une incidence sur l'accueil du public : connaissant les seuils en deçà desquels aucune réponse judiciaire ne sera apportée, les policiers finissent par proposer aux victimes de faire une simple déposition de main courante. Ensuite au terme du déroulement de l'enquête et de la procédure, les quelques 20 % des affaires traitées qui aboutissent à une réponse pénale ne bénéficieront pas d'une exécution effective de la peine compte tenu des engorgements du système judiciaire et des systèmes d'accueil en milieu ouvert pour les mineurs.

Cette désastreuse faiblesse du système pénal commence à être perçue par les citoyens, notamment par ceux qui ont des responsabilités au regard de l'ordre public : commerçants, bailleurs sociaux, principaux de collèges, directeurs de centres sociaux, professionnels des transports en commun dénoncent de plus en plus le sentiment d'impunité affiché par les mineurs délinquants persistants. Mais malgré l'éloquence des chiffres d'interpellations de mineurs par les services de police et de gendarmerie, le ministère de la justice nie l'aggravation du problème en se référant à la stabilité du